

FICHE MISSION SERVICE CIVIQUE

SPORT SANTÉ & BIEN-ÊTRE

Contribuer à la promotion du sport santé et du bien-être

MISSIONS PRINCIPALES :

- Participer à la valorisation des actions sport-santé bien-être portées par la structure et son réseau.
- Contribuer à la sensibilisation des publics aux bienfaits de l'activité physique régulière.
- Appuyer l'organisation d'actions ou d'événements en lien avec le sport santé et le bien-être.
- Aider à la diffusion d'informations auprès des adhérents et partenaires (outils, ressources, dispositifs existants).

MISSIONS SECONDAIRES :

- Soutenir la communication autour des actions sport santé bien-être (supports, réseaux sociaux, valorisation d'événements).
- Participer à la mise en lien avec des partenaires locaux (maisons sport-santé, collectivités, associations).

- De 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap).
- Aucune condition de diplôme.
- 24h à 35h/ semaine.
- Contrat de 6 à 8 mois max.
- Indemnisation de 619,83 €.
- Les missions confiées portent principalement sur :
 - la sensibilisation aux valeurs du sport (respect, solidarité, inclusion) ;
 - le développement de l'accès au sport pour tous ;
 - l'accompagnement de projets citoyens et éducatifs ;
 - le soutien aux actions associatives et à la vie du club.

Un volontaire en Service Civique dans le sport n'est ni encadrant, ni entraîneur.



CRDS
NOUVELLE-AQUITAINE

FICHE MISSION SERVICE CIVIQUE

ENGAGEMENT ET CITOYENNETÉ

Encourager l'engagement citoyen et la vie associative

MISSIONS PRINCIPALES :

- Participer à la valorisation du bénévolat sportif et de la vie associative.
- Appuyer des actions de sensibilisation aux valeurs du sport (respect, solidarité, fair-play).
- Contribuer à la mise en réseau autour de projets citoyens ou solidaires.
- Aider à la promotion des initiatives citoyennes portées par la structure.

MISSIONS SECONDAIRES :

- Soutenir l'organisation de temps d'échange ou d'événements valorisant l'engagement.
- Participer à la communication sur les actions citoyennes du territoire.

- De 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap).
- Aucune condition de diplôme.
- 24h à 35h/ semaine.
- Contrat de 6 à 8 mois max.
- Indemnisation de 619,83 €.
- Les missions confiées portent principalement sur :
 - la sensibilisation aux valeurs du sport (respect, solidarité, inclusion) ;
 - le développement de l'accès au sport pour tous ;
 - l'accompagnement de projets citoyens et éducatifs ;
 - le soutien aux actions associatives et à la vie du club.

Un volontaire en Service Civique dans le sport n'est ni encadrant, ni entraîneur.



FICHE MISSION SERVICE CIVIQUE

ENGAGEMENT ET CITOYENNETÉ

Contribuer au développement du sport et de la citoyenneté

MISSIONS PRINCIPALES :

- Participer à la promotion de la pratique sportive pour tous (jeunes, publics éloignés, féminins).
- Contribuer à des actions favorisant la mixité sociale et le vivre-ensemble.
- Développer des animations favorisant les liens entre générations.
- Sensibiliser aux valeurs du sport et à la citoyenneté.

MISSIONS SECONDAIRES :

- Aider à l'organisation d'événements et d'animations sportives.
- Participer à des actions de sensibilisation (développement durable, engagement, valeurs).
- Contribuer à la communication et à la promotion des activités de la structure.

- De 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap).
- Aucune condition de diplôme.
- 24h à 35h/ semaine.
- Contrat de 6 à 8 mois max.
- Indemnisation de 619,83 €.
- Les missions confiées portent principalement sur :
 - la sensibilisation aux valeurs du sport (respect, solidarité, inclusion) ;
 - le développement de l'accès au sport pour tous ;
 - l'accompagnement de projets citoyens et éducatifs ;
 - le soutien aux actions associatives et à la vie du club.

Un volontaire en Service Civique dans le sport n'est ni encadrant, ni entraîneur.

FICHE MISSION SERVICE CIVIQUE

PRÉVENTION DES VIOLENCES DANS ET AUTOUR DU SPORT

*Participer à la sensibilisation et
à la prévention des violences dans le sport*

⚠ La mission exclut toute intervention dans le traitement des situations ou des signalements.

MISSIONS PRINCIPALES :

- Participer à la diffusion de messages de prévention auprès des licencié·e-s, éducateurs, parents, etc.
- Appuyer l'organisation d'actions de sensibilisation (réunions, temps d'échange, ciné-débats).
- Contribuer à la valorisation des bonnes pratiques et des outils existants.
- Aider à la communication autour des valeurs de respect et de protection des pratiquant·e-s.

MISSIONS SECONDAIRES :

- Soutenir la mise en forme de supports d'information (affiches, documents, contenus numériques).
- Participer à la capitalisation des actions menées (retours d'expérience, valorisation).

- De 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap).
- Aucune condition de diplôme.
- 24h à 35h/ semaine.
- Contrat de 6 à 8 mois max.
- Indemnisation de 619,83 €.
- Les missions confiées portent principalement sur :
 - la sensibilisation aux valeurs du sport (respect, solidarité, inclusion) ;
 - le développement de l'accès au sport pour tous ;
 - l'accompagnement de projets citoyens et éducatifs ;
 - le soutien aux actions associatives et à la vie du club.

Un volontaire en Service Civique dans le sport n'est ni encadrant, ni entraîneur.

FICHE MISSION SERVICE CIVIQUE

SPORT FÉMININ & ÉGALITÉ

Contribuer à la promotion du sport féminin et de l'égalité dans la discipline

MISSIONS PRINCIPALES :

- Participer à la valorisation du sport féminin et des rôles modèles (sportives, dirigeantes, arbitres).
- Appuyer des actions de sensibilisation à l'égalité dans le sport.
- Contribuer à la mise en lumière des initiatives des clubs en faveur de la mixité.
- Aider à la diffusion de messages favorisant l'égalité femmes-hommes.

MISSIONS SECONDAIRES :

- Soutenir l'organisation d'événements ou de temps forts dédiés au sport féminin.
- Participer à la communication autour des actions menées par la ligue.

- De 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap).
- Aucune condition de diplôme.
- 24h à 35h/ semaine.
- Contrat de 6 à 8 mois max.
- Indemnisation de 619,83 €.
- Les missions confiées portent principalement sur :
 - la sensibilisation aux valeurs du sport (respect, solidarité, inclusion) ;
 - le développement de l'accès au sport pour tous ;
 - l'accompagnement de projets citoyens et éducatifs ;
 - le soutien aux actions associatives et à la vie du club.

Un volontaire en Service Civique dans le sport n'est ni encadrant, ni entraîneur.



FICHE MISSION SERVICE CIVIQUE

HANDICAP & SPORT INCLUSIF

*Contribuer au développement d'un sport inclusif
pour les personnes en situation de handicap*

MISSIONS PRINCIPALES :

- Participer à la valorisation des pratiques sportives inclusives existantes.
- Appuyer la sensibilisation à l'accueil de publics en situation de handicap.
- Contribuer à la promotion des initiatives locales en faveur de l'inclusion.
- Aider à la diffusion de ressources et d'informations adaptées.

MISSIONS SECONDAIRES :

- Soutenir l'organisation d'actions ou d'événements inclusifs.
- Participer à la mise en lien avec des partenaires spécialisés.

- De 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap).
- Aucune condition de diplôme.
- 24h à 35h/ semaine.
- Contrat de 6 à 8 mois max.
- Indemnisation de 619,83 €.
- Les missions confiées portent principalement sur :
 - la sensibilisation aux valeurs du sport (respect, solidarité, inclusion) ;
 - le développement de l'accès au sport pour tous ;
 - l'accompagnement de projets citoyens et éducatifs ;
 - le soutien aux actions associatives et à la vie du club.

Un volontaire en Service Civique dans le sport n'est ni encadrant, ni entraîneur.

FICHE MISSION SERVICE CIVIQUE

OLYMPISME & VALEURS OLYMPIQUES

*Contribuer à la promotion des valeurs olympiques
à travers la pratique sportive*

MISSIONS PRINCIPALES :

- Participer à la sensibilisation aux valeurs olympiques auprès des licencié-e-s.
- Appuyer l'organisation d'actions éducatives ou citoyennes en lien avec l'olympisme.
- Contribuer à la valorisation des temps forts et événements liés à l'olympisme.
- Aider à la diffusion de supports pédagogiques.

MISSIONS SECONDAIRES :

- Soutenir la communication autour des projets olympiques de la structure.
- Participer à la valorisation du patrimoine et de l'histoire sportive.

- De 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap).
- Aucune condition de diplôme.
- 24h à 35h/ semaine.
- Contrat de 6 à 8 mois max.
- Indemnisation de 619,83 €.
- Les missions confiées portent principalement sur :
 - la sensibilisation aux valeurs du sport (respect, solidarité, inclusion) ;
 - le développement de l'accès au sport pour tous ;
 - l'accompagnement de projets citoyens et éducatifs ;
 - le soutien aux actions associatives et à la vie du club.

Un volontaire en Service Civique dans le sport n'est ni encadrant, ni entraîneur.



FICHE MISSION SERVICE CIVIQUE

VIE QUOTIDIENNE D'UN CLUB SPORTIF

*Contribuer à la valorisation de la vie associative
et du fonctionnement quotidien des clubs*

MISSIONS PRINCIPALES :

- Contribuer à la mise en lumière du rôle des bénévoles et de l'engagement associatif.
- Participer à la valorisation du fonctionnement quotidien des clubs.
- Appuyer la diffusion d'informations pratiques utiles aux clubs.
- Favoriser le partage d'expériences entre clubs.

MISSIONS SECONDAIRES :

- Soutenir l'organisation de temps d'échange ou de rencontres de la structure.
- Participer à la communication interne de la structure.

- De 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap).
- Aucune condition de diplôme.
- 24h à 35h/ semaine.
- Contrat de 6 à 8 mois max.
- Indemnisation de 619,83 €.
- Les missions confiées portent principalement sur :
 - la sensibilisation aux valeurs du sport (respect, solidarité, inclusion) ;
 - le développement de l'accès au sport pour tous ;
 - l'accompagnement de projets citoyens et éducatifs ;
 - le soutien aux actions associatives et à la vie du club.

Un volontaire en Service Civique dans le sport n'est ni encadrant, ni entraîneur.